

## ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## en s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

## INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RESERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués doivent  
être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés  
sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

SAUMUR, 19 JUIN

## A LA CHAMBRE

L'émotion produite par l'affaire Turpin-Tripoué dans les milieux parlementaires n'est point encore calmée. Dans les couloirs, en dépit du silence observé par la presse républicaine, les discussions les plus vives avaient lieu sur ce sujet.

M. Millerand se montrait tout disposé à interpellier le garde des sceaux sur le refus du président du tribunal de donner à l'avocat défenseur, M<sup>e</sup> Doumerc, acte de ses conclusions.

Les ministériels se montraient fort inquiets de cette résolution, car une interpellation de cette nature — et c'est bien le cas de se servir de l'expression vulgaire — mettrait le feu aux poudres.

La Chambre était saisie hier d'une série de crédits supplémentaires : 4,500,000 francs pour combattre l'invasion des sauterelles en Algérie ; 1,000,000 pour venir en aide aux populations victimes des derniers orages dans la centre de la France ; 100,000 pour les victimes de la grêle dans les Ardennes ; 200,000 pour les arrondissements de Ruffec et de Confolens ; 200,000 pour le département de l'Aveyron.

Pourvu que le vote de ces crédits ne soit pas une goutte d'eau pour l'agriculteur si durement éprouvé !

L'aventure arrivée à ce paysan Corse victime des intempéries, et recommandé à la sollicitude gouvernementale par M. Emmanuel Arène, un député bien en cour, amuse encore tous nos bons députés. Ils volent des millions pour venir en aide à l'agriculture et le gouvernement distribue 7,50 à un infortuné agriculteur hautement protégé ! Que les populations rurales durement éprouvées doivent avoir confiance dans la sollicitude ministérielle !

## ÉCOLES PRIVÉES ET PUBLIQUES

La 12<sup>e</sup> Commission d'initiative parlementaire a pris en considération la proposition de loi de M. Thellier de Poncheville ayant pour objet de reconnaître aux communes le droit de subventionner les écoles publiques et privées. Reste à savoir si la majorité républicaine adoptera cette disposition inspirée par l'esprit de liberté.

## INFORMATIONS

## L'AFFAIRE TURPIN-TRIPONÉ

M. Brousse, s'occupant de l'affaire Turpin-Tripoué, a rédigé une proposition tendant à déférer au conseil de guerre ou à la Cour d'assises tous les Français poursuivis pour espionnage ou haute trahison.

Plusieurs députés ont d'ailleurs l'intention de soulever un nouveau débat à la tribune sur la façon mystérieuse dont l'affaire a été menée et principalement sur l'attitude du général Lavocat.

Les journaux sont unanimes à approuver cette sévère condamnation ; ils regrettent seulement que Tripoué n'ait pas été frappé plus sévèrement que ses complices.

Le *Radical*, l'*Événement* et l'*Autorité* réclament la lumière complète sur les machinations et les trahisons que la condamnation elle-même révèle comme ayant abouti et causé de graves dommages.

La *République française*, au contraire, considère le verdict comme rassurant l'opinion publique sur la gravité de la trahison, mais elle réclame la révision de la loi sur l'espionnage, afin d'empêcher, désormais, la possibilité du crime.

Le *Mot d'Ordre* souhaite que cette dure leçon serve à la guerre et à la marine pour que les cartons soient désormais fermés.

## L'INSTRUCTION LAÏQUE ET OBLIGATOIRE

Voici ce qu'écrit le *Temps* :

« On a cru longtemps, et pas sans raison, à la puissance de l'instruction. Il semblait qu'une intelligence ouverte aux connaissances les plus simples fût une conquête décisive sur le vice et le crime. On s'aperçoit aujourd'hui qu'il y a bien quelque illusion dans cet espoir, et les idées de Herbert Spencer, traitées naguère de paradoxes, pourraient bien se trouver plus justes qu'on n'a cru.

» La génération qui nous suit pensera peut-être avec le philosophe anglais que l'accroissement du savoir n'est pas une garantie nécessaire de l'accroissement de la moralité. »

## BACCALURÉAT MODERNE

Un certain nombre de lecteurs nous écrivent pour nous demander quelles sont les écoles de l'Etat auxquelles le baccalauréat de l'enseignement moderne donnera désormais accès. Ce diplôme ouvrira toutes les écoles, sauf l'École de droit, l'École de médecine, les Facultés des lettres et l'École normale supérieure, section des lettres.

D'autres correspondants nous demandent si l'enseignement secondaire moderne fonctionnera dès la rentrée prochaine dans tous les lycées et collèges. Le Conseil supérieur de l'instruction publique n'a fait, répondrons-nous, que se prononcer sur le principe même de l'enseignement moderne. Il reste à l'organiser et à le répandre, et c'est affaire au ministre compétent. A supposer que son attention soit d'établir cet enseignement dans le plus grand nombre possible de lycées et de collèges, il faut, en tout cas, du temps pour y parvenir. (Le Temps.)

## ACTE D'INSUBORDINATION

On écrit de Limoges :

« Un fait heureusement fort rare dans notre

armée s'est passé mercredi à Limoges.

» Trente cavaliers du 21<sup>e</sup> chasseurs avaient été commandés pour le peloton de parade. A cinq heures du soir, après s'être concerté, ils sautèrent par-dessus les murs de la caserne et s'enfuirent à travers la campagne.

» Un escadron monté fut immédiatement lancé à leur poursuite.

» Les fuyards furent rattrapés vers deux heures du matin, à neuf kilomètres de Limoges, et ramenés au quartier.

» Six des meneurs ont été mis en prison.

» Le colonel Mouillaux a ouvert une enquête qui a été promptement terminée.

» Les hommes du 21<sup>e</sup> chasseurs qui s'étaient enfuis sont condamnés à vingt-cinq jours de prison.

» Ils avaient simplement voulu protester, par leur absence à l'appel du soir, contre une seconde revue qui avait été ordonnée, les officiers n'ayant pas été satisfaits de la première. Ils ont suivi sans difficulté l'escadron envoyé à leur poursuite. »

## L'ŒUVRE

## Des cercles catholiques d'ouvriers

(Suite et fin)

La *Presse populaire* a reçu aussi un développement considérable, grâce au zèle de M. l'abbé Garnier, de M. Harmel, des comités locaux, des orateurs de conférences, et l'instrument le plus efficace de diffusion a été le journal *la Croix* dont l'assemblée a été heureuse d'acclamer l'éminent directeur en la personne du R. P. Bailly, sans oublier la vaillante presse locale des départements.

Les *Syndicats agricoles* se sont multipliés. — MM. Garnot, de Matherbe, de Seguin, de Hauteville, Milcent, de Moussac, de Montardy, etc..., ont donné d'intéressants détails sur leur

Feuilleton de l'Écho Saumurois

## UN AMOUR EN RUSSIE

PAR GEORGES DU VALLON

— Mademoiselle Vonzof aimerait-elle... serait-elle promise à cet Allemand ?

— Je n'en sais rien.

Puis, se reprenant, en bon camarade qui n'est pas jaloux, Michel ajouta :

— Mais je ne le crois pas. Ce serait faire injure à Alexandra Dmitrievna que de lui supposer si mauvais goût.

Gérard respira, et, tendant la main au lieutenant avec une cordiale et militaire franchise :

— Vous m'affirmez que vous n'aimez pas cette jeune fille ?

— Parole d'honneur ! Je lui ai fait la cour... et la lui fais encore quelquefois, parce qu'elle est charmante. Mais, rien de sérieux.

— Merci !

Il accentua ce mot avec une si expressive gratitude, que Michel, se penchant et le regardant dans les yeux :

— Ah ! ça, capitaine, c'est donc sérieux, vous ?

— Je ne comprends pas qu'on aime une femme comme celle-là autrement que pour la vie, répondit Gérard simplement.

— Remarquez que vous êtes ingrat... les amoureux le sont toujours ; mais je ne vous en veux pas, et, pour vous le prouver, je vais vous donner un conseil.

— Celui de ne pas garder d'espoir ?

— Non pas. Vous n'êtes point de ceux qui doivent jamais désespérer, s'ils sont épris et résolus. Mais soyez prudent.

— Avec qui ?

— Avec le Hubschausen.

Et comme la physionomie de Gérard exprimait le plus complet dédain :

— Je ne vous conseille pas de le craindre, poursuivit Michel en souriant. Un Français ne craint pas un Allemand, je sais cela. Mais enfin, un peu de circonspection n'est pas nuisible, quand on entre en lutte avec qui joint la force à la ruse. Or, le monsieur en question est fort de l'appui du tuteur — cela, j'en suis sûr — et il n'est pas besoin d'yeux de lynx pour apercevoir les fils ténus de sa diplomatie.

— Il m'est profondément antipathique.

— Inutile de me l'affirmer. A cette antipathie, il existe plus d'une cause. Mais défiez-vous de lui. Et maintenant, cher ami, laissez-moi vous souhaiter bonne chance et vous assurer que vous pourrez, quelles que soient les circonstances, compter sur un dévouement de plus.

Les deux jeunes gens se serrèrent silencieusement la main. Gérard était ému du tour qu'avait pris la causerie, et se raidissait contre cette émotion, qu'il ne voulait pas laisser paraître. Un vague regret remontait peut-être au cœur du chevalier-garde devant cette passion, qu'il sentait assez sincère et assez forte pour renverser ou user bien des obstacles. Il secoua brusquement la tête, comme s'il secouait une pensée importune ; et lorsque Gérard l'eut quitté, il murmura entre ses dents :

— Celui-là est digne d'elle.

Cet échange de confidences entre un cigare et une tasse de thé eut deux résultats : il resserra jusqu'à l'amitié le lien de sympathie qui unissait les deux officiers ; et, donnant un corps aux rêves, jusque-là un peu vagues, de Gérard, il lui fit entrevoir comme possible, après tout, une chose sur laquelle il n'avait pas encore

osé fixer sa pensée. Être aimé d'Alexandra — conquérir un jour, peut-être — et de quel prix ne l'eût-il pas payé ! — conquérir le droit de s'appeler son époux !... Quand cette pensée audacieuse lui montait au cerveau, comme une délicieuse griserie, il se raidissait contre le bonheur, se sentant pris de vertige, et voulant demeurer fort pour la déception entrevue.

Gérard n'était point fat ; et il ne se dissimulait pas que rien dans l'attitude de mademoiselle Vonzof ne l'autorisait à se croire préféré aux autres. Elle l'accueillait gracieusement, en ancienne connaissance plutôt qu'en étranger, avec une pointe d'innocente coquetterie, qui, à un degré quelconque, se retrouve presque toujours dans la femme slave. Mais, cette grâce et cette puissance de séduction, qui étaient en elle, se déployaient libéralement envers la plupart de ceux qui l'approchaient. On lui faisait beaucoup la cour ; elle s'amusait, rieuse, un peu moqueuse, très bonne au fond, capable de plaindre le désespoir d'un amoureux éconduit, après l'avoir torturé à plaisir.

Il était rare, d'ailleurs, que le désappointement de ceux qui briguaient sa main atteignît



organisation ; il y a là un vaste terrain d'action.

Les *Syndicats industriels* vraiment utiles sont ceux qui réunissent les patrons et les ouvriers. — Les rapports du R. P. Breck, de Lille, de M. Dutilleul, d'Armentières, de M. Paul Fournier, de Marseille, en font connaître les types les plus intéressants, sur lesquels une foule d'autres se sont modelés.

L'Association catholique de la jeunesse française, sans dépendre directement de l'Œuvre des Cercles, forme une pépinière d'hommes laborieux et instruits qui prépare l'avenir du peuple.

Enfin, il nous reste à parler du *Mouvement représentatif et provincial* dirigé par un groupe d'étude et d'action qui a pour organe la *Revue, l'Association catholique*, et qui, sans dépendre directement de l'Œuvre des Cercles, conserve avec elle des relations d'affection et de confraternité.

M. le marquis de la Tour-du-Pin la Charce a exposé les principales données de ce mouvement commencé par les assemblées provinciales de 1889, et qui se traduit par les indications suivantes : Formation dans chaque province de groupes correspondants à tous les ordres d'intérêts ; — participation de ces groupes aux affaires publiques les concernant ; — constitution, dans chaque commission de permanence, d'un groupe d'études et d'un groupe d'action ; — reprise des assemblées provinciales. Une commission générale maintiendra l'unité dans les études et l'action.

M. Delalande a développé la portée de ce mouvement qui tend à la reconstitution de la vie provinciale par la formation de groupes sociaux sur la base de la profession. C'est l'agriculture qui offre pour l'instant le plus de facilités pour ses applications, il est donc important de pousser à la création de nombreux syndicats agricoles.

M. Milcent a cité de nombreux exemples d'où il résulte que ce mouvement répond à des besoins réels et actuels.

M. le comte A. de Mun a clos la dernière séance par un résumé mettant en évidence les points saillants. Il s'est attaché surtout à montrer quelle force l'Œuvre des Cercles puise dans l'union indissoluble de ses membres et dans l'attachement inviolable à ses règles constitutives. Il est encore revenu sur cette idée d'une manière plus intime au banquet amical où les membres de l'assemblée se sont réunis le samedi soir. Il semble que l'Œuvre ait repris dans ses douces conversations comme une vie nouvelle.

La cérémonie de clôture a été splendide. Plus de douze cents hommes de toutes classes sociales, appartenant à l'Œuvre des Cercles, se pressaient le dimanche matin dans la nef de la Basilique du Sacré-Cœur à Montmartre. Il était venu des délégations de toutes parts. Plus

ce degré d'intensité, les grandes passions n'ayant guère cours dans le monde où elle vivait. Herbert de Hubschausen semblait être le plus sérieux de ses adorateurs. Elle accueillait ses hommages avec une tranquillité moitié souriante, moitié railleuse, qui dérouterait l'observation de Gérard.

Quel était cet Allemand qui, avec une imperturbable confiance en lui-même — la confiance d'un homme qui se sent appuyé en haut lieu — avec des allures de fiancé plutôt que de prétendant, avait l'art de se trouver partout où devait être Alexandra, et d'occuper près d'elle la première place ? Il appartenait, disait-on, à une bonne famille du Brandebourg ; son frère occupait un poste élevé dans l'administration d'Alsace-Lorraine, et ses compatriotes, nombreux à Pétersbourg, comme on sait, le traitaient avec égard.

Il était moins apprécié dans la haute société russe, où, sans exclusivisme, on juge chacun suivant sa valeur personnelle ; où savoir plaire est tout : talent facile pour quelques-uns, inaccessible à d'autres. Or, M. de Hubschausen n'était pas sympathique, et il arrivait qu'on le lui faisait entendre avec cette franchise qui rend la société pétersbourgeoise à la fois char-

de cent Dames patronesses avaient leur place à part. — La messe, à laquelle assistait M<sup>re</sup> Potron, évêque de Jéricho, était dite par M. l'archiprêtre de Beauvais. La communion a duré plus d'une demi-heure. Une amende honorable a été lue par le R. P. du Lac, aumônier du Comité de l'Œuvre, à laquelle tout le peuple répondait en implorant le pardon du Cœur de Jésus pour les fautes de l'humanité.

Après la cérémonie terminée par la procession où figuraient 25 bannières, on s'est rendu à l'abri Saint-Joseph où a eu lieu un *déjeuner populaire* de 915 couverts (chiffre exact). Une foule compacte encombrait les abords de la vaste tente. — Au dessert, M. le comte A. de Mun s'est levé, et, dans un toast sans cesse interrompu par des applaudissements enthousiastes, a rappelé les origines de l'Œuvre née d'une pensée commune, avec celle qui a fait surgir le mouvement du Vœu national, la pensée de relever la patrie par le retour du peuple de France à son Dieu et à sa mission providentielle dans le monde.

## Chronique Locale

ET DE LOUEST

### SOUSCRIPTION pour l'Exposition de Saumur

DEUXIÈME LISTE

Chevalier-Guinoiseau, 5 fr. — Moreau (café de l'Union), 20 fr. — Persac, conseiller à Paris, Cour d'appel, 40 fr. — Berger, député de l'arrondissement de Saumur, 200 fr. — Camus (Société Générale), 20 fr. — Société Générale, 50 fr. — Guénault fils, 20 fr. — Gallais-Tessier, 5 fr. — Frémont, 2 fr. — Lebleu, 1 fr. — Jamin, 1 fr. — Brouet-Bernard, 4 fr. — Raynaut, 0,30 cent. — Renaudineau, 4 fr. — Scipion, 0,50 cent. — J. Groleau, 2 fr. — A. Goutard, 2 fr. — Veuve Rousse, 0,50 cent. — P. Grellet, 2 fr. — G. Babin, 0,50 cent. — L. Rouleau, 3 fr. — M<sup>me</sup> Vignot, 3 fr. — Ch. Blain, 5 fr. — Drouault, 3 fr. — E. Boret, 0,50 cent. — M. Richard, 4 fr. — Esnault, 3 fr. — Escalère, 0,50 cent. — Veuve Jousset-Aury, 0,60 cent. — M. Dubois, 0,50 cent. — A. Maceron, 4 fr. — Merle, 1 fr. — M<sup>me</sup> Demange, 1 fr. — Faucillon, 2 fr. — Roher, 5 fr. — Sprecher, 3 fr. — Le Fort, 0,50. — Ch. Pichard, 40 fr. — L. Louveau, 4 fr. — Chouanière, 0,50 cent. — Rebuffeau, 0,50 cent. — Calvel, 3 fr. — Page, 3 fr. — Prêtre, 4 fr. — Girard, cultivateur, 0,50 cent. — Marchand Armand, 4 fr. — Bidault, 4 fr. — Aubin, 0,50 cent. — Boisseau-Ruo, 10 fr. — Turpin, 5 fr. — V. R., 4 fr. — Veuve Allard, 5 fr. — Grosbois, 40 fr. — Guilloiseau, 4 fr. — Ténnequin, 4 fr. — Peyramaure, 5 fr. — Delaunay, 5 fr. — Lecuit, 40 fr. — Tourneux, 5 fr. — Moreau, 4 fr. — Haquet, 3 fr. — Cormier, Jules, 4 fr. — M<sup>me</sup> Langevin, 4 fr. — Bouju, 0,50 cent. — Sève, 4 fr. — Chevalier, 2 fr. — Letourneau, 2 fr. — Goubin, 2 fr. — Boucaut, 0,50 cent. — Veuve Jousset, 0,50 cent. — G. Veron, 5 fr. — Veuve Marchand, 4 fr. — M<sup>me</sup> Pallu, 2 fr. —

mante et redoutable. Le salon de la princesse Laghine était le seul salon russe de grand ton où il fut reçu sur un pied d'intimité.

Par le fait de cette même franchise d'allures, qui vous réserve un accueil chaleureux ou glacial, suivant que vous savez ou non vous rendre agréable, Gérard était traité à Pétersbourg en compatriote plutôt qu'en étranger. On aimait en lui le type français, fin, spirituel, élégant, et l'on jugeait avec raison que cet esprit de race bien gauloise avait plus d'un point de contact avec l'esprit slave.

La sympathie était d'ailleurs réciproque, et le capitaine de chasseurs n'avait qu'à se montrer tel qu'il était, pour se faire de nombreux amis. M. de Hubschausen, au contraire, gardant, comme les siens le font presque tous, le sentiment, ou plutôt l'illusion de sa supériorité nationale, déplaçait par cela même qu'on le sentait instinctivement dédaigneux et protecteur.

De ces nuances à peine visibles, si sensibles pourtant dans une société à ce point affinée et intelligente, résultait, entre les deux jeunes gens, ennemis de races, une hostilité sourde chez l'Allemand, railleuse chez le Français, et que leur rivalité en amour ne contribuait pas à

Martin, 5 fr. — A. Beurois, 4 fr. — Goubard, 1 fr. — Frenzel, 0,25 cent. — Jaonen, 4 fr. — M. le curé Roy, 5 fr. — Breton, 2 fr. — Travailard, 2 fr. — Lizé, jardinier, 2 fr. — Touchais, 4 fr. — A. Rétil, 2 fr. — Anis, 4 fr. — M<sup>me</sup> veuve Stears, 100 fr. — Sourdeau, 20 fr. — Barbin-Moricet, 40 fr. — Pagès, 5 fr. — Milocheau, 3 fr.

### L'Exposition de Saumur

Nous recevons de M. Sourdeau une lettre nous priant de ne plus polémiquer sur son nom.

Il termine cette lettre en disant :

« Inscrit ou non inscrit sur la circulaire du concours — cela n'a aucune importance, — je n'en apporterai pas moins, dans la mesure de mes moyens, tout mon dévouement à l'œuvre de l'Exposition.

» Son succès ne peut être que favorable aux commerçants et ouvriers de Saumur, et c'est la seule question qui m'intéresse. »

Nous apprécions comme il convient les sentiments de notre honorable correspondant, mais il nous est impossible de ne pas maintenir que M. Sourdeau est un des *organiseurs de l'Exposition*.

Nous n'avons d'ailleurs qu'à nous reporter à la chronique locale du *Courrier de Saumur* du 7 juin dernier, où nous lisons le compte rendu de la séance tenue ce jour à l'Hôtel de Ville par les membres de la *Commission des concours et exposition de Saumur*.

Non seulement M. Sourdeau figure parmi les membres de la Commission, mais encore il a été désigné pour faire partie de la sous-Commission de quatorze membres qui se réunissent tous les vendredis à l'Hôtel de Ville pour *étudier les différentes questions relatives à l'Exposition*, et c'est avec MM. Boret, Boutault et Doguereau, ses collègues de la Commission industrielle — si nous ne nous trompons pas — qu'il a été délégué auprès de M. le Général commandant l'École de cavalerie le même jour 7 juin.

Il est donc de toute évidence que, dans ces conditions, le nom de M. Sourdeau devait figurer sur la circulaire-programme de l'Exposition, et, nous le répétons, il n'y figure pas.

Le titre seul de quêteur que lui attribue le *Courrier* d'hier est en dehors de son rôle dans la Commission de l'Exposition.

M. Sourdeau désirant que l'incident soit clos, nous n'insisterons pas davantage sur la radiation de son nom le lendemain même du jour où la *Petite Loire* protestait sur sa présence dans la Commission de l'Exposition.

A la dernière heure, nous recevons de M. le Commissaire général de l'Exposition la note suivante, que nous nous empressons d'insérer :

« Le nom de M. Sourdeau n'a pas été rayé.

éteindre.

Ils se rencontraient souvent chez les Laghine ou dans les salons diplomatiques, et gardaient l'un envers l'autre les dehors de la plus stricte politesse. Dans un certain monde, deux hommes bien élevés n'agissent pas autrement, avec la haine la plus cordiale dans le cœur. Mais Gérard pâlisait légèrement, avec une singulière expression dans les yeux, quand il voyait mademoiselle Vonzo, souriante, accueillir son rival ; et Herbert ne manquait pas une occasion d'affirmer implicitement, avec la grâce la plus impertinente du monde, ses droits antérieurs bien établis auprès de la charmante Russe. (A suivre.)

SQUARE DU THÉÂTRE

### Musique Municipale de Saumur

Concert du Dimanche 21 juin 1891, à 8 heures 1/4 du soir

Programme

1. *Salut à la France*, allégo... SELLENICK.
2. *Ouverture du Jeune Henry*... MÉHUL.
3. *Estudiantina*, valse... WALDTEUFEL.
4. *Mireille*, fantaisie... GOUNOD.
5. *Fête au Village*, polka chantée. FAJOLLE.
6. *En Tramway*.

Le Chef de musique,  
V. MEYER.

» Le 13 mai 1891, le Conseil d'administration du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur désignait pour la section industrielle et commerciale de l'Exposition une Commission composée de :

» MM. Coutard, Boret, Boutault, Terrien, Doguereau, Vinsonneau, Ciret, Bonneau, Bourguignon, Mignon, Piéron, Chapin, Bauge, Milon et Collin.

» Une réunion, à laquelle étaient convoqués les membres du Conseil d'administration du Comice, de la Chambre syndicale du Comice, et les personnes *déterminées ci-dessus*, était fixée au 23 mai.

» Dans cette réunion, il a été décidé qu'à la Commission pour la section industrielle et commerciale nommée plus haut seraient adjoints les membres de la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur.

» Plusieurs des membres de cette Chambre n'ayant pas répondu à la convocation du 5 juin, M. le Commissaire général a été autorisé à cette date à demander à chacun de ces messieurs une adhésion formelle.

» Une lettre leur a été adressée à la date du 12 juin. Ce n'est qu'après avoir reçu toutes les réponses de MM. les Membres de la Chambre consultative des arts et manufactures que le programme général de l'Exposition, *tiré à nouveau*, contiendra tous les noms, *sans exception*, de la Commission de l'Exposition, section industrielle et commerciale. »

On lit dans le *Siècle* :

« Le ministre de l'agriculture a reçu hier matin le préfet de Maine-et-Loire, le maire de Saumur et plusieurs délégués de cette ville qui l'ont invité à assister au prochain concours régional agricole.

» M. Develle a fait le meilleur accueil à la délégation, mais il n'a pu prendre aucun engagement ferme à ce sujet. »

Le *Siècle* prétend-il être mieux renseigné que M. Pottier, M. Combiér et la Commission qui a été reçue par M. Develle ? Ce serait trop fort.

### UNION SAUMUROISE

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIE

Dans sa réunion du 17 juin, la Commission administrative a décidé l'organisation d'un grand Concours public de Tir pendant les fêtes du Concours agricole et de l'Exposition de 1891, auquel seront invitées toutes les Sociétés des départements limitrophes.

L'ouverture aura lieu le 16 août et la clôture le 17 septembre.

Le programme en sera publié très prochainement.

D'ici là, les séances préparatoires se succéderont tous les dimanches, aux heures publiées dans les journaux et d'après le tableau de service affiché au siège de la Société.

A cet effet, et afin de permettre à chacun de venir, le prix des cartouches a été réduit et abaissé au-dessous du tarif officiel.

Séance préparatoire au fusil Gras et au revolver, au Stand de l'École de cavalerie, le dimanche 21 juin 1891, de 9 heures à 11 heures du matin.

En raison de l'absence de notre honorable Président, le concours préparatoire de gymnastique annoncé pour le 28 juin aura lieu le dimanche 5 juillet suivant, à 2 heures du soir, au siège de la Société.

Tous les Sociétaires recevront une invitation et sont instamment priés d'y assister à l'effet d'apporter leurs encouragements aux élèves remplis de dévouement et de patriotisme qui ont été les premiers à s'offrir pour aider à l'éclat de nos fêtes de septembre, où leur concours attirera, nous l'espérons, de nombreux camarades des autres Sociétés étrangères de Saumur.

Le Vice-Président, Directeur du Tir,  
G. DOUSSAN.

La Compagnie des chemins de fer de l'Etat inaugurerà son service d'été le mercredi 17 juillet.

D'ici là, nous donnerons les modifications



apportées à la marche des trains dans notre rayon.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Sur la demande de divers Syndicats agricoles, la Compagnie d'Orléans a sollicité, le 6 mai dernier, à l'homologation de l'Administration supérieure, la proposition d'assimiler complètement les vendanges ou raisins écrasés en fûts aux vins en fûts, en leur appliquant, sans condition de tonnage, les barèmes et prix fermes des paragraphes 2 et 3 de son tarif spécial D n° 6, qui ne sont actuellement applicables à ces mêmes marchandises que par wagons complets de 5,000 kilog. ou payant pour ce poids.

#### ARRESTATION D'UN BANQUEROUTIER

Nous complétons aujourd'hui les renseignements recueillis sur l'arrestation du tailleur banquier de la rue du Portail-Louis.

Il y a quelques mois, un sieur Moreau dit Debain s'installait marchand tailleur dans un magasin que lui avait loué M. Collin-Bodère.

D'après la police, recherchant un banquier de la rue du Portail-Louis, M. Rémond, commissaire de police, surveilla et ne tarda pas à acquiescer à la certitude que le tailleur en question était bien l'individu soupçonné.

Lundi dernier, des agents se présentèrent au domicile de Debain; mais il venait de filer par une issue derrière la maison, avec la ferme intention de prendre le train à une station voisine.

C'est alors que la police se livra une partie de la nuit à des chassés-croisés, à des courses au travers la ville et les environs; enfin, à la gare de Saumur, on apprit que Moreau-Debain était signalé à La Méaître, où il attendait l'express de trois heures du matin, en compagnie de sa femme et d'un nommé Roumy, qui avait favorisé sa fuite.

Debain fut arrêté par la gendarmerie d'Angers. Ramené incontinent à Saumur, il a été écroué à la maison d'arrêt, où l'a rejoint bientôt son ami Roumy.

Le *Petit Courrier* nous donne les détails suivants sur l'arrestation de Debain à Angers :

« Mardi matin, la gendarmerie d'Angers était informée que le nommé Moreau, tailleur à Saumur, recherché pour vols et banqueroute frauduleuse, devait arriver à Angers par le train de 4 heures.

Les gendarmes se rendirent à la gare, mais ne trouvèrent point Moreau. Divers renseignements, qui leur furent fournis, leur permirent de croire que Moreau avait pris la route d'Ecouffant. Ils partirent de ce côté, et rejoignirent, en effet, le banquier qui fut arrêté et dirigé sur Saumur où doit avoir lieu l'instruction. »

#### ASSISES DU TROISIÈME TRIMESTRE DE MAINE-ET-LOIRE

Les assises du troisième trimestre de 1891, dans le département de Maine-et-Loire, s'ouvriront, à Angers, le lundi 3 août.

Elles seront présidées par M. Gallot, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, assisté de MM. Janvrot et Dessalles, conseillers à ladite Cour.

#### CLOTURE DES OPÉRATIONS DU CONSEIL DE RÉVISION

Mercredi, à eu lieu, à la Préfecture, la dernière séance du Conseil de révision.

Il s'agissait d'examiner les jeunes gens qui n'ont pu venir, soit par suite de maladie, soit pour toute autre cause, se présenter devant le Conseil le jour pour lequel ils avaient été d'abord, comme les jeunes gens du canton auquel ils appartiennent, convoqués.

#### PREDICTIONS DU TEMPS

Sans vouloir faire de la réclame à l'*Almanach Mathieu de la Drôme*, qui n'en a nullement besoin, nous tenons néanmoins à signaler ses prévisions, jusqu'à ce jour réalisées, pour le mois de juin :

Après les orages épars du 30 mai au 6 juin, sont arrivés les grands orages du Limousin et de l'Auvergne, ceux de la région pyrénéenne,

de l'Italie centrale et méridionale, annoncés pour la période du 6 au 14.

Du 14 au 22, les chaleurs doivent être plus fortes et les orages moins répandus, mais violents dans le Languedoc.

C'est du 22 au 28 qu'aura lieu la période la plus grave, avec pluies torrentielles, plus particulièrement dans la région méridionale, et crues de tous les cours d'eau, Rhône, Isère, Durance, etc. Abaissement de la température.

Les chaleurs reprendront après cette période, pendant laquelle l'hygiène la plus rigoureuse est à observer.

ANGERS. — Les concerts de la musique du 135<sup>e</sup> régiment d'infanterie. — Charmant concert, mardi soir, au Mail.

L'excellente musique du 135<sup>e</sup> régiment d'infanterie a tenu sous le charme — et ce n'est point là une exgression banale — pendant près de deux heures, les nombreux auditeurs qui se pressaient, attentifs, silencieux, autour du kiosque.

Délicieuse la fantaisie sur *Carmen*. Rien à dire sur l'exécution, si ce n'est qu'elle a été merveilleusement réussie, parfaite en tous points. C'était si bien qu'on peut admettre qu'il est difficile, sinon impossible, de faire mieux. Le public angevin, si froid d'ordinaire, s'est soudainement échauffé — une fois n'est pas coutume — et les dernières mesures ont été accueillies par des applaudissements très nourris et des bravos enthousiastes.

De tels résultats sont dus, en grande partie, il ne faut pas l'oublier, au talent de M. Rouveirois, le distingué et délicat artiste que l'on sait. (Patriote.)

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 juin 1891.

La Bourse est bien disposée, mais les hauts cours de la veille amènent, comme toujours, quelques réalisations. Le 3 0/0 se tient à 95.15; le 4 1/2 0/0 fait 103.45.

La Banque de Paris ayant en perspective prochaine son coupon de 25 fr. se négocie à 817.

La Société Générale conserve une excellente tenue à 485. Ce cours représentant du 5.50 0/0 impôt déduit, le retour au pair est inévitable à bref délai.

Le Crédit Lyonnais poursuit son mouvement de reprise à 810, soit une nouvelle hausse de 5 fr.

La Banque d'Escompte maintient son avance à 474. Son assemblée générale extraordinaire aura lieu le 27 courant.

On a coté le Crédit Foncier 4,277. — Le Crédit Mobilier garde son courant d'affaires habituel à 390. Le comptant ne perd pas de vue la situation prospère des différentes affaires auxquelles s'intéresse cette Société.

Les actions du Crédit Foncier de Tunisie font preuve des meilleures tendances et voient leur marché s'élargir de jour en jour. La société réalise, d'ailleurs, d'importants bénéfices du chef de ses prêts hypothécaires qui tous sont consentis au taux minimum de 8 0/0.

La souscription l'Electra suit une marche des plus satisfaisantes. Au surplus la communication faite à tous ceux qui la demandent de tout le dossier de l'affaire est un moyen de publicité très heureux. Il est bien peu de lecteurs de ce dossier qui ne deviennent souscripteurs.

Les Chemins Economiques font 416.

#### VARIÉTÉS

##### Les corporations des arts et métiers de Saumur avant la Révolution

##### CORPORATION DES MARCHANDS DRAPERS (Suite) — (1)

Il y avait à cette époque une grande variété de tissus de laine, plus peut-être qu'aujourd'hui. Des draps d'Espagne, de Rouen, de Dieppe, d'Elbœuf, de Bourges, de Châteaurox, les étamets de Dreux, les serges de Saint-Lô, les ratines, les serges rasées, les draps d'Amiens, les camelots, les bouracans, les étamines, les dauphines, les indiennes, les siamoises, dont on voulait établir une manufacture à Saumur en 1670, les castagnettes, les ferandines, les brutails à contre-poils, les droguets, les tirtaines... Quant aux noms donnés aux

(1) Voir l'*Écho Saumurois* des 23, 24, 26, 28 et 29 mai, 3, 4 et 19 juin.

couleurs dont étaient teintes ces étoffes, ils n'étaient pas moins recherchés que de nos jours. Il y avait la couleur triste amie, ventre de biche ou de nonain, nacarade, espagnol malade, face grattée, singe mourant... veuve réjouie, constipé... Tous ces tissus, confectionnés avec le plus grand soin, étaient d'excellente qualité; aussi nos grands-pères ne pouvaient-ils user leurs habits qui se transmettaient de génération en génération.

Il n'y avait pas à Saumur de corps de marchands drapiers proprement dit, les merciers les remplaçaient. La confrérie avait saint Blaise pour patron et ses armoiries étaient d'azur à un navire équipé, d'or, surmonté de la lettre S d'argent, accosté de deux étoiles de même.

En 1684, les quincailliers, droguistes, épiciers furent réunis aux drapiers et adoptèrent leurs statuts. La communauté devint ainsi la plus nombreuse et la plus riche de la ville. Elle acquit en 1709 les deux offices royaux de gardes des archives et dépositaires des statuts du corps des marchands pour sept cent cinquante livres et équipa à ses frais deux soldats pour aider la France à venger les désastres de Ramillies et de Malplaquet. Du reste, à cette époque, on avait un soldat à bon compte. Jean Landeau, qui s'engagea pour la communauté des maîtres drapiers, ne demanda que quatre-vingts livres, une paire de souliers et une coarde.

Le Français d'alors aimait la guerre, et le peuple n'en souffrait pas. Les charges militaires, sous lesquelles nous succombons aujourd'hui, se réduisaient à bien peu de chose. Un homme pour la milice par paroisse et tout le reste de l'armée composé de volontaires.

Le décret du 27 avril 1791 supprima la corporation des maîtres drapiers de Saumur. Ils étaient à cette époque au nombre de quarante-deux. Bédane, Yachon, Bucaille, Lévêque, Lehou, Boisard, furent les derniers jurés de la communauté.

Étendre cette étude à tous les corps de métiers serait condamner le lecteur à d'ennuyeuses redites, aussi allons-nous la terminer en disant un mot de la corporation « des maîtres tisseurs », dont les statuts offrent quelques particularités curieuses.

Les tisserands de Saumur avaient reçu leurs privilèges du roi Henri IV en 1580. Ils avaient adopté le règlement des tisseurs d'Angers érigés en corporation depuis 1495. D'après ces statuts, les apprentis, en versant annuellement une somme de cinq sols et en donnant pour les besoins de la confrérie une demi-livre de cire, étaient assurés d'avoir, lors de leur enterrement, une messe de *Requiem* et le luminaire qu'elle comporte. Toute la communauté escortait le défunt à sa dernière demeure, quatre membres portaient son cercueil, et le drapeau de la communauté, voilé d'un crêpe, était porté en tête du convoi funèbre. Lorsqu'un ouvrier et sa femme voulaient s'établir dans la ville, ils devaient prouver la légitimité de leur union, car la communauté rejetait de son sein « gens bourdeliers, meurtriers ou de mauvaise vie ». Un maître ne pouvait entretenir plus de cinq métiers. Enfin, d'après l'article 48 du règlement, « si aucun des dicts maîtres ou compagnons du dict mestier, tombe en maladie et qu'ils n'eussent de quoy se nourrir, il était accordé vingt deniers aux maîtres et douze deniers aux compagnons, aux dépens de la boiste de la confrérie ».

On ne fabriquait pas seulement à Saumur, avant la Révolution, des étoffes de laine ou de fil; on y tissait aussi la soie. En 1789, le syndicat de la corporation était N... Gratien; mais cette industrie, prospère au XVII<sup>e</sup> siècle, était bien délaissée. Le nombre des éleveurs de vers à soie, dans la sénéchaussée de Saumur, était, en 1785, de vingt-sept. Voici leurs noms :

MM. Drapeau, avocat; Drapeau l'ainé, entrepreneur; Hervé, à Beaulieu; Denescles, conseiller à la sénéchaussée; Lévêque l'ainé; M<sup>e</sup> Lemesle; Cochon-Drapeau; Sébille; Caillien, avocat; M<sup>e</sup> Texier; Oudry l'ainé; M<sup>me</sup> Dézé, directrice des postes; Vallois, avocat; l'abbé Dubois; Morelle, à Souzé; M<sup>les</sup> Hervé, à Dampierre; Serin, à Fontevault; Roberdeau, à

Bourgeuil; Dezaunay; Quincé; Cigongne, négociant; Viollet, sur les Ponts; Baugé, notaire à Restigny; les D<sup>mes</sup> de Blou, à Blou; de Bouillé, garde du corps; M<sup>les</sup> Millochau, à Brain-sur-Allonnes.

La soie de Saumur était de qualité inférieure à celle de Tours, et l'abbé Rouère, secrétaire perpétuel du bureau d'agriculture de Tours (on dirait aujourd'hui professeur d'agriculture), attribuait cette infériorité au procédé employé pour dévider les cocons. Il recommandait l'emploi de la cuillère et offrait à toute personne, qui lui en ferait la demande, de lui envoyer une femme experte dans ce mode de filature.

(A suivre.)

O. DE CH.

BRISSAC. — On écrit qu'un forgeron de cette ville a fait un bien singulier pari. Il s'est engagé à faire le trajet de Brissac à Angers, soit seize kilomètres, en poussant devant soi une roue de charrette pesant cent cinquante kilos.

Notez qu'il y a de fortes côtes sur le parcours, que le parieur doit accomplir le trajet en deux heures et quart et enfin que trois cents livres... c'est un poids.

#### MONDE ILLUSTRÉ

Sommaire du numéro du 20 juin 1891 :

GRAVURES : La catastrophe de Mœnchenstein : deux vues photographiques du viaduc prises le jour même de la catastrophe. — L'Exposition de Moscou : arrivée de l'Empereur et de l'Impératrice à la porte d'honneur. — Le Tsar portant un toast au succès de l'Exposition. — La Tsarine recevant un bouquet des ouvriers français. — Le Paquebot « La Touraine » au Havre : Entrée du paquebot dans le port. — M. Pereire et ses invités entrant dans le Hall de la Compagnie. — Les ministres montant à bord. — Un coin du lunch. — Une cabine. — M. Daynard, ingénieur, le capitaine, un matelot, etc. — M. Crampel, en mission dans l'intérieur de l'Afrique. — Hommage à l'amiral Courbet, par l'équipage du Courbet. — Beaux-arts : En Finlande, tableau de Gallen. — Théâtres : *Figaro-Revue*, par Edouard Zier. — Livres : *Crispi et Bismarck*, par Grant-Carteret. — Rébus, etc. — Illustration du roman par Tofani.

TEXTE : Chroniques de Pierre Véron. — Hippolyte Lemaire. — Le Nôtre. — Olivier Merzon. — Emile Desbeaux. — Colonne des échecs, par Rosenthal, sport, récréations, etc. — Roman : *Serge*, par Abel Hermant (en cours de publication).

Le numéro : 50 centimes.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

#### Eau-de-Vie Blanche pour Fruits

FABRICATION SPÉCIALE

Eau-de-vie de Marmande, 43°, 1 l. 50 le litre  
— de Montpellier, 45°, 1 l. 75 —  
— d'Armagnac, 50°, 2 francs —

VERRE COMPRIS

Baisse de Prix sur le SUCRE

#### RAISINS A BOISSONS

Les Corinthe MARQUE L'ANCRE, vendus en sacs estampillés et plombés, sont de qualité irréprochable, ils sont les plus riches en alcool et donnent un vin très délicat. Se méfier des raisins de qualité inférieure et des contrefaçons.

S'adresser au représentant dans chaque ville, ou à l'Entrepôt général, 9, boul. Corderie, à Marseille.

Un opuscule, "La vérité sur les Raisins Secs", est adressé à toute demande.

Maison BOUCOET. J. COUTARD, Successeur  
Coiffeur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

VOS CHEVEUX ne tomberont plus, ils conserveront leur couleur naturelle si vous employez la *Sève Capillaire Pommade et la Lotion* du docteur R... qui en favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.

Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la *Sève Capillaire Lotion* pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pommade, 3 fr. 50.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Étude de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAU-REPAIRE.

**VENTE**  
SUR FOLLE ENCHÈRE  
En un seul lot

**D'une PORTION de MAISON**  
ET SES DÉPENDANCES

Sises à la Segrettennerie, commune de Fontevrauld (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 11 juillet 1891, à la barre du Tribunal civil de Saumur, audience des criées, à midi, au Palais de justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la procédure d'adjudication ci-après énoncée et faite par Madame veuve Malbois, marchande, demeurant à Angers, rue Saint-Aubin, n° 23, d'avoir payé le bordereau de collocation délivré à Mademoiselle Villanova, ci-après nommée, ledit bordereau signifié à ladite dame Malbois avec commandement par exploit de Baziau, huissier à Angers, en date du onze juin mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, et 2° de l'article 733 du Code de procédure civile.

A la requête de Mademoiselle Antonie-Victorine-Augustine Villanova, célibataire majeure, demeurant à Saint-Etienne (Loire), route de Roanne, 99, agissant au nom et comme héritière de dame Caroline Thomas, sa mère décédée, épouse de M. Dominique-Antoine Villanova ;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour elle sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

Il sera, le samedi onze juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, à midi, à la barre du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice de ladite ville, procédé à la vente sur folle enchère des immeubles ci-après désignés.

**Désignation**  
LOT UNIQUE

Une portion de maison, située à la Segrettennerie, commune de Fontevrauld, comprenant :

1° Deux chambres basses dont une à cheminée sous les chambres hautes des héritiers Ernoul, une cave à côté en partie voutée, le tout se tenant, joignant du levant et du midi le chemin de la rue Rochecouard au cimetière, du couchant et par le dessus les héritiers Ernoul, du nord ces derniers et les représentants Brandy ;

2° Un jardin, renfermé de murs, contenant environ un arpent quatre-vingt-trois centiares, joignant du levant et du midi les représentants Brandy et les héritiers Ernoul, du couchant une allée commune et du nord ces derniers et les représentants Brandy et héritiers Ernoul ;

3° Et la communauté au puits.

Lesdits immeubles ont été vendus à Madame veuve Malbois, suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Roulleau, notaire à Fontevrauld (Maine-et-Loire), en date du sept octobre mil huit cent soixante-dix-sept, sur licitation en un seul lot, moyennant, avec d'autres immeubles, le prix total de dix-sept mille cinquante francs, dans lequel, sur l'ordre ouvert lesdits biens ont été ventilés trois mille cinq cent cinquante francs, en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le trente août mil huit cent soixante-dix-sept, à la requête de M. Jacques-René Thomas ou Jacques Thomas, maître d'hôtel à Fontevrauld.

En présence de :

1° Madame Victorine-Eugénie-Victoire Thomas, épouse de Louis-Alphonse Dupuis, serrurier à Fontevrauld ;

2° Madame Félicie-Sophie Thomas, épouse de Emile-François Savy, maçon, demeurant à Alais (Gard) ;

Les sus-nommés au nom et comme héritiers de Madame Caroline Pierrédon, leur mère, décédée, épouse de M. Thomas, sus-nommé.

Ces immeubles dépendaient de la communauté de biens ayant existé entre la dame Caroline Pierrédon et le sieur Thomas, Jacques, son mari.

**MISE A PRIX**

Ladite vente sur folle enchère se fera aux clauses et conditions insérées dans le cahier des charges, dressé par M<sup>e</sup> Roulleau, notaire à Fontevrauld, pour parvenir à la vente du sept octobre 1877, et en outre à la charge des frais de folle enchère, et sur la mise à prix de deux cents francs, ci 200

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2° Au Greffe du Tribunal civil de Saumur.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le quinze juin mil huit cent quatre-vingt-onze.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le juin mil huit cent quatre-vingt-onze, folio case . Recu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**UNE MAISON**

Située à Saumur, quai de Limoges, n° 41,

Avec Remise et Écurie.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**La Propriété de FALÈCHE**

Située sur le Coteau, près le confluent de la Vienne et de la Loire,

COMPRENANT :

Maison de maître avec terrasses, jardins, vergers, clos de vignes, vastes servitudes en caves ; Fermes, prés, bois.

A 16 kilomètres de Saumur.

A 13 kilomètres de Chinon.

S'adresser au vendeur, M. l'abbé CHEVALLIER, qui habite la propriété, ou à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

**A VENDRE**  
EN TOTALITÉ OU EN DÉTAIL  
**La Propriété**

**DE SAINT-MÉDARD**

COMPRENANT :

Maison de maître, servitudes et dépendances, terres, prés, vignes, bois et étang.

Le tout contenant 40 hectares, et situé commune de Chouzé, près la levée de la Loire, à 14 kilomètres de Saumur, et à 4 kilomètres de la station de Port-Boulet.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. VINCENT, expert à Chouzé-sur-Loire, ou au notaire.

**A LOUER** pour la St-Jean prochaine, DÉBIT DE VIN et PENSION D'OUVRIERS, avec ÉPICERIE, rue de la Visitation, CHATEAU DE LA REINE-DE-SICILE, sur les Ponts, Saumur.

S'adresser à M. YVON FILS, rue des Écuries, à Saumur. (436)

Étude de M<sup>e</sup> G. RIFFAULT, huissier à Saumur.

**VENTE**

Aux enchères publiques

**De MATÉRIEL & de MARCHANDISES**

Le Lundi 22 Juin 1891, à une heure du soir, et JOURS SUIVANTS, route de Rouen, à Saint-Lambert-des-levées, dans une maison habitée par M. SORET, négociant en vins,

Il sera vendu :

Un comptoir recouvert en zinc, tablettes en verre, camion à patentes, carriole, six hectolitres vins blanc et rouge, vins en bouteilles, tonnes, toudre, environ quatre-vingts fûts vides, ustensiles de cave, liqueurs, bouteilles vides.

On paiera comptant, plus 10 0/0 pour les frais. (430)

**A VENDRE**  
**CRÉANCE de 800 fr.**

S'adresser au bureau du journal.

**Grande et Belle CAVE**  
**A LOUER**

Située rue de Fenet  
S'adresser à M. TERRIER aîné.

**Royal Windsor**  
LE CÉLÈBRE  
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris ?  
Avez-vous des pellicules ?  
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI  
Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS  
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saumur, chez M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean, M. MASCHET, rue Saint-Jean, M. RENÉ, rue Saint-Jean, M. PICHARD, rue Nationale.

**ÉPICERIE CENTRALE**

28, rue Saint-Jean, SAUMUR

**SULFATE DE CUIVRE, GARANTI PUR**

49 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos.

**Epicierie Parisienne**  
**IMBERT ET FILS**

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

**HUILE D'OLIVE DE NICE**

Qualité extra, garantie pure, 1/2 kil. 1 f. 20,  
le litre 2 f. 20. — Par 5 kil. : le kil. 2 f. 20 ;  
par 10 kil. : 2 fr.

**VINAIGRE d'Orléans, le litre » 50**  
— garanti pur vin, — » 70

**ALCOOL A BRULER, sans odeur, le litre 1 fr. 30.**

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**ENTREPOT**

**CIDRE de Bretagne**

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.



DÉPOSÉ

2° Que la qualité des meubles est toujours garantie ;  
3° Qu'ils ont toujours les premiers contre-maitres et les premiers ouvriers dans toutes les spécialités, ceux-ci ayant un grand avantage à s'attacher à une maison qui les emploie toute l'année sans chômage ;  
4° Que les commandes, de quelque importance qu'elles soient, sont toujours livrées exactement ;  
5° Que les prix sont toujours infiniment moins élevés à qualité égale que dans les spécialités.

Spécialité de Tentures murales dans tous les styles et tous les genres.  
Toiles cirées et Linoléum

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,  
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

**PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>**

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,  
fournisseur de l'École de cavalerie.

**Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos**

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1<sup>re</sup> qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

**Hôtel-Restaurant des Trois-An cres**

Ancienne Maison GUÉRINEAU

**LIGNAIS, Succ<sup>r</sup>**

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

**PENSION DEPUIS 60 FR.**

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

**PRIX MODÉRÉS**

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

**SAUMUR**

**Prix Modérés**